



ASSOCIATION POUR LA PROMOTION SOCIALE  
DES AVEUGLES ET AUTRES HANDICAPÉS

# L'APSAH, QUI SOMMES-NOUS ?



L'Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés (APSAH) a été fondée à Limoges le 1<sup>er</sup> juillet 1925. Reconnue d'utilité publique, l'APSAH accompagne les personnes en situation de handicap dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.

L'APSAH est structurée en trois pôles :

- ▶ Le **Pôle Administratif et Financier** qui regroupe les fonctions administratives, comptables et financières des établissements de l'APSAH.
- ▶ Le **Pôle Formation / Insertion** composé de 3 établissements :
  - Un Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle (ESRP)
  - Un Établissement et Service de Préorientation (ESPO)
  - Un ESRP / Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie pour déficients visuels (ESRP/IFMK)
- ▶ Le **Pôle Travail Adapté** composé de 3 établissements :
  - Un Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT)
  - Un Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM)
  - Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

## HISTORIQUE

1925

1<sup>er</sup> juillet 1925

**Création de la Société d'Assistance et de Patronage aux Aveugles Civils (SAPAC)**

Logée au 9 boulevard de la Corderie puis au 80 avenue Ernest Ruben à Limoges - Reconnue d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat du 27 mai 1932



17 octobre 1938

Installation au 9 rue de Brantôme ouvrant sur le 104 avenue des Ruchoux à Limoges



1938

1<sup>er</sup> octobre 1969

Ouverture d'un deuxième établissement à Aix-sur-Vienne avec transfert du Siège Social



1969

1970

21 mars 1970

**La SAPAC devient l'APSAH**

(Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés)

1988

Juillet 1988

L'hébergement est transféré rue de Fontaury à Limoges



1984

20 février 1984

L'école de kinésithérapie quitte le Centre d'Aixe-sur-Vienne et s'installe à Limoges rue du Pont Saint-Martial



1980

1<sup>er</sup> janvier 1980

L'hébergement est transféré chemin de Brouillebas à Limoges l'espace étant devenu insuffisant avenue des Ruchoux



APSAH : 100 ans d'engagement, d'accompagnement et d'innovation médico-sociale auprès des personnes en situation de handicap.

2005

29 juin 2005

Inauguration des ateliers de l'ESAT au 82 avenue des Ruchoux à Limoges



2006

18 mai 2006

Inauguration des nouveaux locaux de l'ESRP-IFMK au 6 allée de la Cornue à Limoges



2008

19 septembre 2008

Inauguration du nouveau Foyer d'Hébergement au 8 rue de la Rochefoucauld à Limoges



2017

30 janvier 2017

Inauguration de l'extension des locaux de l'ESRP-IFMK au 6 allée de la Cornue à Limoges



2025

1<sup>er</sup> juillet 2025  
L'APSAH a 100 ans !



2023

21 septembre 2023

Inauguration des nouveaux locaux de l'ESAT regroupés sur un seul et même site au 82 avenue des Ruchoux à Limoges



2018

1<sup>er</sup> juin 2018

Inauguration du Foyer de Vie en internat et du Foyer de Vie en externat, également appelé Accueil de Jour, au sein du Foyer d'hébergement



# ASSOCIATION POUR LA PROMOTION SOCIALE DES AVEUGLES ET AUTRES HANDICAPÉS

L'Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés (APSAH) est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, fondée le 1<sup>er</sup> juillet 1925 et reconnue d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat du 27 mai 1932. Ses missions fondamentales sont la **réinsertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap**.

## HISTORIQUE

À l'origine, l'association dite « Société d'Assistance et de Patronage aux Aveugles Civiles » (SAPAC) définissait ainsi ses buts : « faciliter aux aveugles civils des deux sexes et de tout âge l'apprentissage et l'exercice d'une profession leur permettant d'améliorer par le travail leur sort matériel et moral ». Par décret en date du 21 mars 1970, la SAPAC prend le titre de « Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés » (APSAH).

Depuis sa création en 1925, l'APSAH a connu de nombreuses évolutions, la dernière portant sur la création d'une direction générale collégiale confiée aux directrices des trois pôles :

- Le **Pôle Administratif et Financier**, siège social de l'association, qui regroupe les fonctions administratives, comptables et financières des établissements de l'APSAH.
- Le **Pôle Formation / Insertion** composé de 3 établissements :
  - Un Établissement et Service de Préorientation (ESPO)
  - Un Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle (ESRP)
  - Un ESRP / Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie pour déficients visuels (ESRP/IFMK)
- Le **Pôle Travail Adapté** composé de 3 établissements :
  - Un Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT)
  - Un Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM)
  - Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)



# COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

L'association est administrée par un **conseil constitué de 24 membres**.

Un **bureau** est désigné au sein du **conseil d'administration**. Il est composé de sept personnes dont un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint. Les membres du bureau sont chargés collectivement de préparer et d'exécuter les décisions du conseil d'administration. Ils peuvent également avoir pour mission le pilotage d'une **commission**.

Ces commissions sont au nombre de trois :

- Commission « Communication »
- Commission « Finances, patrimoine et système d'information »
- Commission « Relations avec les usagers »

Les membres du conseil d'administration participent aux travaux des commissions ainsi qu'à ceux des comités de pilotage.

La fréquence des réunions du bureau et des commissions est adaptée aux événements et aux besoins et à l'initiative du président pour le bureau et des responsables désignés pour les commissions.

Le **conseil d'administration** se réunit, au minimum, **quatre fois par an**.

**Deux fois par an**, les membres de l'association sont réunis en **assemblée générale ordinaire**.

L'APSAH procède au **renouvellement intégral de son conseil d'administration** tous les **trois ans**.

Le dernier renouvellement intégral a eu lieu le 16 octobre 2023.

Sont membres du conseil d'administration :

- Maurice BORDE
- François BOUHET - Président
- Arnaud BOULESTEIX
- Philippe CHEYRON - Trésorier adjoint
- Stéphane DESTRUHAUT
- Eric ELCHINGER
- Alain FITTE - Vice-président
- Jeanine GAUTHIER
- Olivier GUILLOT
- Claude HENIQUE
- Daniel LAFONT
- Vincent LAGOUTTE
- Damien MOUPEAU
- Pascal MONTAYAUD - Secrétaire adjoint
- Claudine MARNET - Vice-présidente
- Dominique MARQUET
- Zéphirin MOWENDABEKA
- Daniel NOUAILLE
- Jean-Luc PATTEYN
- Martine PRAGOUT
- Jean-Marie THIBAUD - Trésorier
- Laurence TURLURE - Secrétaire
- Colette VIVOLO

## PROJET ASSOCIATIF

Le conseil d'administration s'est engagé dans un **projet associatif 2019-2025**, conçu selon la démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et prenant en compte les enjeux liés au développement durable et les notions de virage inclusif. Ce projet associatif est consultable sur le site internet de l'association.



## CONTACT

**APSAH**

17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél : 05 55 70 23 84

Courriel : [info@apsah.asso.fr](mailto:info@apsah.asso.fr)

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

# P Ô L E A D M I N I S T R A T I F E T F I N A N C I E R

De par les fonctions qu'il regroupe et son caractère transversal, le **Pôle Administratif et Financier** revêt les caractéristiques d'un **siège social**. Ses domaines d'intervention auprès des établissements sont nombreux, l'objectif étant **d'améliorer la qualité du travail au sein des structures** et de créer une **coordination générale associative**.

## AGRÉMENT

Les frais de siège de l'APSAH ont été agréés par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, à compter de 2002. La demande de renouvellement est effectuée tous les cinq ans.

L'autorisation actuelle porte sur la période 2021-2025 avec une prorogation jusqu'en 2027, actée dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé avec l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS NA) et le conseil Départemental de la Haute-Vienne (CD 87).

L'autorité de tarification et de contrôle compétente est l'ARS NA après recueil de l'avis du CD 87.

## TRANSVERSALITÉ

Le siège est structuré autour de **fonctions supports** créant une véritable dynamique transversale et permettant d'apporter aux pôles « métiers » un savoir et une technicité en adéquation avec la complexité et les exigences de la réglementation.

## COMPOSITION

Le siège est composé de **10 salariés** :

- Une directrice Administrative et Financière - Membre de la Direction Générale
- Une responsable ressources humaines
- Une gestionnaire ressources humaines et paie
- Un responsable comptable - paie - contrôle de gestion
- Un(e) comptable - gestionnaire de paie (recrutement en cours)
- Un responsable infrastructure du système d'information
- Un administrateur système et réseau
- Un technicien informatique
- Une chargée de communication
- Une chargée de mission qualité, RSO et achats





## MISSIONS

Les principaux domaines d'intervention du Pôle Administratif et Financier se déclinent comme suit :

- **Ressources humaines**

Gestion administrative du personnel de son embauche jusqu'à son départ, rédaction des rapports relevant du domaine social, gestion de la communication avec les instances représentatives du personnel, gestion des dossiers de contentieux.

- **Formation**

Élaboration du plan de formation et des bilans, suivi administratif et financier des formations des salariés.

- **Juridique**

Gestion juridique de la vie associative (élections, préparation des réunions...).

- **Gestion de la paie**

Établissement des bulletins de salaire et des déclarations sociales, gestion de tous les documents afférents (fin de contrat, congés payés, absences...).

- **Gestion comptable**

Tenue de la comptabilité de l'ensemble des structures de l'association.

Établissement des comptes annuels.

Élaboration de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD).

Élaboration de l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD).

- **Contrôle de gestion**

Planification budgétaire, suivi des indicateurs, analyse des écarts, proposition d'actions correctives.

- **Gestion financière**

Gestion de la trésorerie, optimisation des placements, souscription des prêts bancaires.

- **Investissements**

Réalisation des plans pluriannuels d'investissements. Réalisation des plans de financement.

- **Démarche qualité**

Gestion du logiciel de qualité : paramétrage, alimentation, mise à jour, suivi.

Suivi des indicateurs qualité, analyse des statistiques.

- **Responsabilité Sociétale des Organisations**

Mise en œuvre de la stratégie RSO afin de promouvoir un développement durable et inclusif dans toutes les activités de l'association.

- **Achats**

Établissement d'un plan d'achat global avec les grandes orientations.

Gestion des achats mutualisés.

Gestion du partenariat avec la centrale de référencement.

Rédaction des procédures d'achat.

- **Système d'information (SI)**

Élaboration du schéma directeur du SI.

Gestion de l'infrastructure informatique.

Assistance aux utilisateurs.

Gestion de la sécurité.

- **Communication**

Élaboration du plan de communication.

Réalisation des supports (plaquettes, brochures...).

Gestion du site internet et des réseaux sociaux.

## CONTACT

**Pôle Administratif et Financier de l'APSAH**

17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél : 05 55 70 23 84

Courriel : [info@apsah.asso.fr](mailto:info@apsah.asso.fr)

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directrice du Pôle Administratif et Financier : *Karine VOISIN*

# ÉTABLISSEMENT ET SERVICE DE PRÉORIENTATION

L'ESPO de l'APSAH accueille des personnes en situation de handicap orientées par les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour la réalisation d'évaluations pluridisciplinaires et la définition d'un projet socioprofessionnel.

## PRÉSENTATION

L'ESPO est un établissement médico-social acteur de l'orientation professionnelle des travailleurs handicapés. L'accompagnement est adapté à chaque usager et permet d'élaborer un projet professionnel prenant en compte :

- les restrictions médicales liées à son handicap, ses centres d'intérêt
- son niveau d'apprentissage et ses potentiels d'évolution
- les opportunités professionnelles
- ses contraintes personnelles et familiales.



## AGRÉMENT

L'ESPO de l'APSAH, à vocation régionale, est régi par le Code de l'action sociale et des familles (art. L 312-1) et par le Code du travail (art. R 5213-1 et suivants). Il est agréé pour 15 places.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Tout type de handicap.
- Avoir une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) prononcée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) de la MDPH.
- Avoir une décision d'orientation vers l'établissement, également prononcée par la CDAPH de la MDPH.
- À partir de l'âge de 16 ans.
- L'ESPO accueille des travailleurs quel que soit leur statut et leur profession, ou des personnes en recherche d'emploi et quel que soit leur handicap. Ils doivent être reconnus handicapés, en cours de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou en risque d'inaptitude à leur poste ou leurs fonctions.

## MODALITÉS

L'hébergement et la restauration : l'établissement dispose d'un internat d'une capacité de 80 places qui permet un accueil en internat ou en semi-internat. Un self permet de prendre ses repas sur site.

La durée maximale totale de l'accompagnement en préorientation est de 14 semaines sur une période de 24 mois.

## MISSIONS

Les missions de l'ESPO :

- Identifier et évaluer les **potentialités et les difficultés** de la personne susceptibles de constituer un levier ou un frein à l'exercice d'une activité professionnelle.
- Aider la personne à élaborer son **projet socio-professionnel** en cohérence avec son **projet de vie** et à le valider par des **mises en situation de travail** caractéristiques de différentes catégories de métiers.
- Accompagner la personne dans la mise en œuvre effective de son **projet professionnel**, y compris le cas échéant en emploi accompagné.
- Informer les personnes handicapées ou les professionnels sur les **prestations de préorientation et de réadaptation professionnelle**.
- **Informier et sensibiliser** les organismes de formation sur les spécificités de la formation des personnes handicapées.
- Réaliser des **évaluations préliminaires médico-psycho-sociales ou à caractère professionnel** de courte durée, sur demande d'une maison départementale des personnes handicapées ou de toute personne morale ou physique, y compris un employeur public ou privé, afin de déterminer si la personne handicapée peut bénéficier de prestations de préorientation professionnelle.
- Procéder sur demande d'un employeur public ou privé à des **évaluations professionnelles** concernant des agents publics ou des salariés exposés à un risque d'inaptitude à leur poste ou à leurs fonctions.
- **Apporter son concours aux équipes pluridisciplinaires** qui en font la demande, notamment dans le cadre de conventions passées avec les maisons départementales des personnes handicapées de leur territoire d'implantation et des territoires limitrophes.



## MOYENS

### L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Médecin généraliste, médecin psychiatre, ergothérapeute, psychologue, professionnels formés à la langue des signes française, assistant social, chargés d'insertion, professionnels de l'orientation, de l'insertion et de la formation, formateurs, éducateurs spécialisés.

D'autres professionnels peuvent intervenir sur des accompagnements spécifiques.



## CONTACT

**ESPO de l'APSAH**

17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél : 05 55 70 23 84

Courriel : [espo@apsah.asso.fr](mailto:espo@apsah.asso.fr)

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directrice du Pôle Formation / Insertion : *Christelle ROUFFIGNAC*

# ÉTABLISSEMENT ET SERVICE DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE

L'**ESRP de l'APSAH** est une structure **d'insertion** par la **formation** où l'accompagnement des personnes en situation de handicap, dès l'âge de 16 ans, est organisé de manière individuelle dans le respect du projet personnel et en prenant en considération les questions médicales, psychologiques et sociales.

L'action de l'ESRP s'inscrit dans le cadre de la **politique de l'emploi des personnes en situation de handicap** : chaque personne handicapée bénéficie du droit à la compensation de son handicap, d'une formation qualifiante et d'un accompagnement médico-social adaptés lui garantissant les meilleures chances **d'insertion professionnelle**.

## PRÉSENTATION

L'établissement a été construit en 1970 sur un espace d'environ 7 hectares. Il se situe à la campagne, à 2,5 km du centre-ville d'Aixe-sur-Vienne et à 12 km de Limoges. Aujourd'hui, le site est occupé par l'Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle (ESRP) et l'Établissement et Service de PréOrientation (ESPO). Le bâtiment, comprenant 4 niveaux, est accessible aux personnes à mobilité réduite.



## CONDITIONS D'ADMISSION

- Tout type de handicap et notamment le handicap sensoriel.
- Avoir une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) prononcée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) de la MDPH.
- Avoir une décision d'orientation vers un ESRP, également prononcée par la CDAPH de la MDPH.
- Les prestations sont accessibles dès l'âge de 16 ans.
- Les prestations s'adressent à un large public : des **travailleurs** quels que soient leur statut et leur profession, ou des **personnes en recherche d'emploi**, quel que soit leur handicap. Ils doivent être reconnus handicapés, en cours de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou en risque d'inaptitude à leur poste ou leurs fonctions. Leur accès ou retour à l'emploi nécessite une formation et un accompagnement médico-psycho-social et professionnel adaptés à leur situation de handicap.

## MODALITÉS

**L'hébergement et la restauration** : l'établissement dispose d'un internat d'une capacité de 80 places qui permet un accueil en internat ou en semi-internat. Un self permet de prendre ses repas sur site.

**Les journées d'information** : des visites collectives ou individuelles sont proposées aux futurs stagiaires sur simple demande auprès de l'établissement.





## MISSIONS

### ORIENTER

En amont des formations , l'ESRP propose :

- **Des dispositifs préparatoires** : préparatoire généraliste, préparatoire avec orientation prédéfinie, préparatoire renforcée (remise à niveau des connaissances, remobilisation des potentialités, validation d'un projet de formation...).
- **Un Plateau Autonomie pour Déficiants Visuels** : remise à niveau des connaissances, remobilisation des potentialités, identification et validation d'un projet professionnel, acquisition des outils de compensation.
- **Un dispositif Transition Jeunes** : élaboration et sécurisation d'un projet professionnel, accompagnement vers la vie active, remise à niveau des savoirs fondamentaux.

Ces différentes formules sont mises en place afin de développer l'autonomie, de remettre à niveau les connaissances de chacun, d'évaluer la motivation et la solidité de chaque projet professionnel.

### FORMER ET RÉINSÉRER

Après avoir développé son autonomie et affiné son projet, le stagiaire peut intégrer l'une des sections professionnelles de l'ESRP, où il préparera un titre du ministère de l'Emploi et/ou un diplôme de l'Éducation Nationale et/ou un Passeport de Compétences Informatique Européen (PCIE). Il sera accompagné tout au long de son parcours vers le retour à l'emploi.

Les formations proposées :

- Agent de reconditionnement numérique - niveau 3
- Agent magasinier - niveau 3
- Auxiliaire en prothèse dentaire - niveau 3
- Chargé d'accueil et de gestion administrative - niveau 4
- Ouvrier de production horticole - niveau 3
- Secrétaire comptable - niveau 4

## AGRÉMENT

L'ESRP de l'APSAH est un établissement médico-social régi par le Code de l'action sociale et des familles (art. L 312-1) et par le Code du travail (art. R 5213-9 et suivants). L'ESRP est agréé pour **160 places**. Il est placé sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en matière de tarification, de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et de l'Éducation Nationale en matière de formation.

## MOYENS

### L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Médecin généraliste, médecin psychiatre, ergothérapeute, psychologue, professionnels formés à la langue des signes française, assistant social, chargés d'insertion, professionnels de l'orientation, de l'insertion et de la formation, formateurs, éducateurs spécialisés.

D'autres professionnels peuvent intervenir sur des accompagnements spécifiques.



## CONTACT

**ESRP de l'APSAH**

17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél : 05 55 70 23 84

Courriel : [esrp@apsah.asso.fr](mailto:esrp@apsah.asso.fr)

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directrice du Pôle Formation / Insertion : *Christelle ROUFFIGNAC*

# INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

L'Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle - Institut de formation en masso-kinésithérapie pour déficients visuels (ESRP-IFMK DV) de l'Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés a formé plus de 400 kinésithérapeutes depuis 1969.

Établissement de formation universitaire et structure médico-sociale, l'ESRP-IFMK œuvre pour l'**insertion socioprofessionnelle des adultes déficients visuels** avec un taux d'emploi de 100 %.

## AGRÉMENT

L'ESRP-IFMK de l'APSAH est un établissement médicosocial (art L.312-1 et du Code de l'action sociale et des familles), établissement et service de réadaptation professionnelle (art R.5213-9 du Code du travail), agréé pour **65 places** : 15 pour l'année préparatoire + 50 pour le cursus professionnel.

L'établissement a pour autorité de contrôle et de tarification l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine. Le projet pédagogique bénéficie d'un conventionnement avec l'université de Limoges, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et l'Agence Régionale de Santé.



## CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) prononcée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) de la MDPH.
- Avoir une décision d'orientation vers l'établissement, également prononcée par la CDAPH de la MDPH.
- La déficience visuelle évaluée par l'équipe médicale de la MDPH et de l'ESRP-IFMK est un critère d'admission.



## MISSIONS

- Former des professionnels compétents dans le cadre d'un projet pédagogique personnalisé.
- Réinsérer socio-professionnellement des personnes en situation de handicap visuel par l'acquisition de moyens d'adaptation à la déficience visuelle et un accompagnement médico-psycho-social individualisé.

La formation est dispensée en partenariat avec l'université et permet :

### EN ANNÉE PRÉPARATOIRE :

- La préparation au **diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) - option scientifique**, examen de niveau permettant d'intégrer la formation professionnelle pour les bacheliers non scientifiques et les non bacheliers (en 1 an).
- La préparation au **diplôme universitaire PRADETUS (préparation à l'accès aux études universitaires scientifiques)**.

### EN CURSUS PROFESSIONNEL :

- La préparation au **diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute**, formation universitaire pour les bacheliers scientifiques en 5 ans :
  - Année spécifique (arrêté du 21 décembre 2012).
  - 4 années réparties en deux cycles universitaires (décret et arrêté du 2 septembre 2015).



## MOYENS

### L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

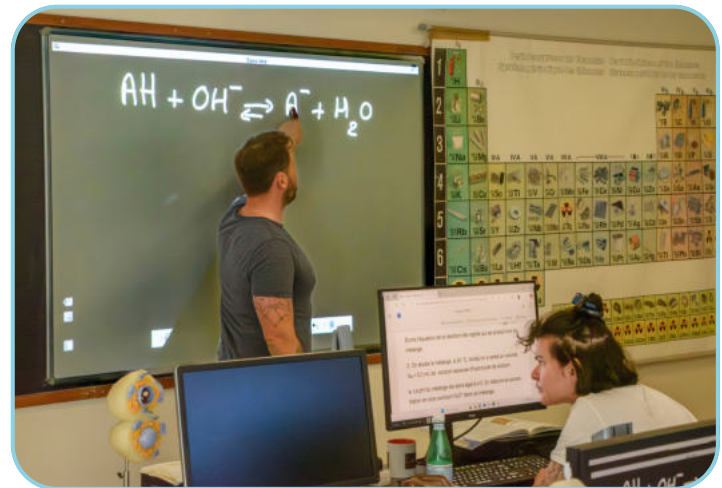
Ophtalmologue, médecin de prévention, orthoptiste, infirmière, instructeur en locomotion, psychologue, ergothérapeute, formateur en informatique adapté braille, cellule de transcription / adaptation.

En partenariat avec l'équipe administrative, ils développent pour chacun des stagiaires de l'établissement un projet de réadaptation de la capacité fonctionnelle visuelle pour permettre de suivre les études dans les meilleures conditions.

### DIFFÉRENTS OUTILS DE SUPPLÉANCE À LA DÉFICIENCE VISUELLE

Les stagiaires évoluent au sein d'un bâtiment adapté à la déficience visuelle et bénéficient d'un matériel spécifique :

- Tableau interactif
- Logiciel d'agrandissement de caractères et de lecture d'écran
- Plaque et imprimante braille
- Télé agrandisseur
- Machine à lire



## CONTACT

### ESRP-IFMK de l'APSAH

6 allée de la Cornue - 87000 LIMOGES

Tél : 05 55 33 10 10

Courriel : ifmk@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directrice du Pôle Formation / Insertion : *Christelle ROUFFIGNAC*

# ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL

Implanté à proximité du centre-ville de Limoges, l'ESAT de l'APSAH est un **Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail**, établissement médico-social entrant dans le champ d'application des lois 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale et 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Il permet la **réinsertion sociale et professionnelle** des **adultes en situation de handicap** grâce à un **environnement adapté** et des **conditions de travail aménagées**.

Il fait partie du **Pôle Travail Adapté de l'APSAH** qui comprend également les établissements suivants :

- **Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM)** : anciennement Foyer d'Hébergement pour travailleurs d'ESAT, Foyer de Vie en internat pour retraités d'ESAT ou personnes handicapées vieillissantes, Accueil de Jour pour toute personne en situation de handicap vivant à domicile et ayant besoin d'un accompagnement en journée.
- **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)** pour toute personne en situation de handicap vivant à domicile et souhaitant un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.

Ces établissements apportent, pour les usagers qui le souhaitent, une complémentarité d'accompagnement dans leur parcours de vie en dehors du temps de travail à l'ESAT.

## CAPACITÉ D'ACCUEIL

Doté d'une capacité d'accueil de 129 places dont 15 spécifiques « traumatisés crâniens », l'ESAT accueille des personnes présentant une déficience intellectuelle, psychique, auditive, visuelle, ou une cérébro-lésion.

Son fonctionnement est placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS).



## CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir une **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** prononcée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
- Avoir une **décision d'orientation vers un ESAT**, également prononcée par la CDAPH et **demander son inscription**, par écrit, sur la liste d'attente de l'établissement.
- **Conditions d'âge** : de 18 ans à l'âge de la retraite.

L'accompagnement à l'ESAT de l'APSAH peut être complété par une orientation en Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM), en demi-pension, en hébergement complet, en Accueil de Jour ou en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).



## MISSIONS

L'ESAT de l'APSAH offre aux personnes en situation de handicap qui ne peuvent exercer momentanément ou durablement dans le secteur ordinaire de travail :

- Une activité professionnelle valorisante et variée, à temps plein ou à temps partiel, proche des réalités économiques, encadrée par des moniteurs d'atelier.
- Un milieu et un accompagnement adaptés aux besoins de chacun, assurés par une équipe pluridisciplinaire compétente.
- Un soutien médical, social et éducatif personnalisé dispensé par : médecin psychiatre, psychologue, conseillère en économie sociale et familiale et ergothérapeute.
- Des activités extraprofessionnelles favorisant l'insertion sociale et l'épanouissement personnel par des activités sportives, d'initiation à la vie quotidienne et des ouvertures vers l'extérieur, durant le temps de travail.

Cela leur permet :

- d'acquérir et de développer des compétences y compris par le biais de la formation professionnelle.
- d'accéder, pour ceux qui le peuvent, au milieu ordinaire de travail ou à une entreprise adaptée.

## MOYENS

### LES ATELIERS

L'insertion professionnelle est réalisée au sein de trois pôles d'activités :

Pôle Prestations de service :

- Blanchisserie industrielle
- Espaces verts
- Nettoyage de locaux
- Nettoyage écologique de véhicules

Pôle Production propre :

- Menuiserie
- Tapisserie d'ameublement
- Chaiserie (paillage, cannage)

Pôle Sous-traitance :

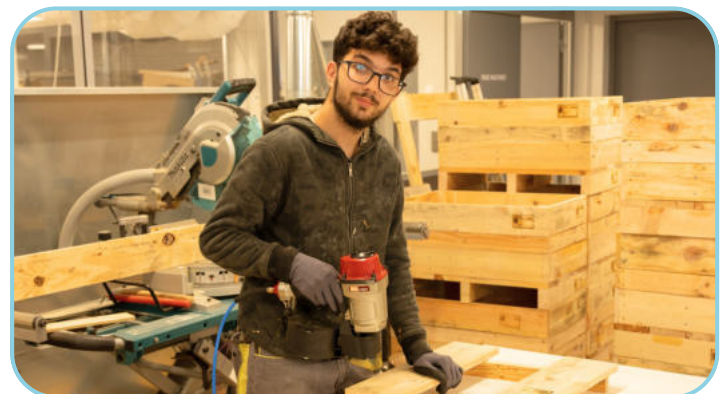
- 2 ateliers de sous-traitance diverse
- Appareillage électrique

### LES HORAIRES DE TRAVAIL

Lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h15  
Vendredi : 8h00 - 12h00

### L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Elle est composée de personnes issues des secteurs technique, médical, paramédical, social, administratif et logistique. Elle apporte à l'utilisateur des réponses adaptées à ses besoins, en lien avec son projet individualisé, fondé sur la participation, l'écoute et le dialogue. L'équipe de direction et la responsable qualité, développement et accompagnement de l'utilisateur veillent à la cohérence de l'accompagnement de chacun.



## CONTACT

ESAT de l'APSAH

82 avenue des Ruchoux - 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 77 14 23

Courriel : [esat@apsah.asso.fr](mailto:esat@apsah.asso.fr)

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directeur du Pôle Travail Adapté : *Chrystèle BARRET*

Directeur Technique : *Stéphane GIRARD*

# ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ

## INTERNAT POUR TRAVAILLEURS D'ESAT

L'EANM de l'APSAH propose à toute personne en situation de **handicap**, ayant une **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** et **travaillant en milieu protégé ou en milieu ordinaire**, un cadre d'accueil chaleureux, humain et convivial.

De construction récente, l'établissement répond à toutes les normes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité. Il offre aux usagers un **hébergement** alliant confort, détente, bien-être dans un lieu agréable et dans le respect du rythme de vie de chacun (travail à temps plein ou à temps partiel) et de son autonomie.

Son **implantation dans la cité** permet d'accéder grâce aux différentes lignes de transports urbains, aux lieux de travail, commerces, centres sportifs et culturels.

L'équipe de professionnels, **pluridisciplinaire**, assure un **accompagnement personnalisé**, fondé sur la participation, l'écoute et le dialogue, permettant une prise en charge de qualité et adaptée aux besoins de chacun, en lien avec la rédaction d'un projet individualisé. L'équipe de direction et la responsable qualité, développement et accompagnement de l'utilisateur veillent à la cohérence de l'accompagnement de chacun.

L'EANM propose également des accompagnements en appartement de suite, situé à proximité de ce dernier, alternative à la vie en collectivité.

## CAPACITÉ D'ACCUEIL

Les places d'internat à l'EANM de l'APSAH sont réparties de la façon suivante :

- 34 places d'internat
- 1 place d'hébergement temporaire
- 4 places en appartements de suite, soit 6 personnes (couples), au maximum, accueillies simultanément.

Placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, l'EANM est habilité à l'Aide Sociale.



## CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) prononcée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
- Avoir une orientation en ESAT, ou entreprise adaptée ou en milieu ordinaire avec une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).
- Bénéficier d'une notification de **décision d'orientation vers un EANM** de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).
- Conditions d'âge : de 18 ans à l'âge de la retraite.
- Déposer un **dossier d'aide sociale** auprès du Conseil Départemental de son domicile de secours.

Les personnes accueillies sont porteuses de déficiences mentales légères ou moyennes, de troubles psychiques, de déficiences sensorielles, de cérébro-lésions.

## MISSIONS

L'EANM de l'APSAH offre un cadre d'hébergement qui soutient l'autonomie, le bien-être et l'épanouissement de chacun, en s'appuyant sur les capacités, les besoins et le projet personnalisé de la personne accompagnée en :

- **Accompagnant dans les actes de la vie quotidienne.**
- **Développant l'autonomie** (Renforcement des repères, apprentissages sociaux et de la vie courante, organisation personnelle et prise d'initiatives).
- **Organisant et structurant le quotidien** (Gestion du temps, respect des rythmes individuels et mise en place d'un cadre sécurisant).
- **Favorisant la vie sociale et la participation** (Promotion des échanges, de la communication, de la vie collective et de la participation aux activités sociales, culturelles et de loisirs)
- **Garantissant le bien-être et la qualité de vie** (Écoute attentive, réponse adaptée aux besoins, accompagnement émotionnel et prévention des situations de vulnérabilité)
- **Assurant la continuité de l'accompagnement** (Coordination étroite au sein de l'équipe pluridisciplinaire et avec les familles, les partenaires sociaux et les professionnels de santé)

## FONCTIONNEMENT

L'EANM dispose de **chambres individuelles** de 20m<sup>2</sup> chacune, équipées d'une **salle de bain** et de **sanitaires privatifs** ainsi que d'un **balcon**. Les espaces privés sont aménagés par l'établissement avec du mobilier répondant aux normes de sécurité incendie. Des aménagements personnels peuvent être réalisés par la personne accueillie en accord avec la direction et l'équipe éducative.

L'**internat** est ouvert tous les jours de la semaine, sur l'année entière. Les usagers peuvent organiser leurs weekends et vacances avec le service éducatif, dans le respect du règlement d'habilitation à l'Aide Sociale dont relève chaque usager.

Le **service restauration** propose une gamme de menus équilibrés et pouvant être adaptés aux problématiques médicales de chacun. Le self et la salle de restauration répondent aux normes d'accessibilité.

Les **activités éducatives et de loisirs** sont organisées par le service éducatif le soir et les weekends. Des salles spécifiques, situées au rez-de-chaussée de l'établissement, sont dédiées à ces temps.

## FRAIS DE SÉJOUR

Les usagers participent aux frais de séjour de leur hébergement selon le règlement d'habilitation à l'Aide Sociale du Département dont ils relèvent (domicile de secours).



## ACTIVITÉS

L'EANM de l'APSAH dispose de **divers équipements destinés à la relaxation, au bien-être, et aux loisirs culturels et sportifs des usagers** :

- salle de balnéothérapie et d'esthétique
- cuisine éducative
- salle de sport
- salle multimédia, TV, musique et informatique, jeux de société, Wii, home cinéma, vidéothèque, billard, babyfoot, ping-pong, panier de basket, terrain de pétanque

L'équipe éducative organise et propose :

- **des sorties à thème** : cinéma, bowling, laser game, centre aquatique, restaurant, ludothèque
- **des excursions à la journée et des weekends en gîtes** : à la neige, à la mer, à la campagne
- **des actions d'intégration** par le sport, la culture, les loisirs, en lien avec différents acteurs de l'économie de Limoges et ses environs



## CONTACT

**EANM de l'APSAH**

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 37 05 05

Courriel : eanm@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directeur du Pôle Travail Adapté : *Chrystèle BARRET*

Responsable des Hébergements : *Laure BALDE*

# ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ

## INTERNAT POUR PERSONNES RETRAITÉES D'ESAT OU PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

L'internat pour **personnes retraitées d'ESAT** ou **personnes handicapées vieillissantes** de l'EANM de l'APSAH offre un cadre chaleureux, humain et convivial. De construction récente, l'établissement répond à toutes les normes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité. Il offre aux usagers un **hébergement** alliant confort, détente, bien être dans un lieu agréable et dans le respect du rythme de vie de chacun et de son autonomie. Il s'agit d'offrir une **alternative au placement direct en EHPAD** pour les personnes handicapées vieillissantes au sortir de l'ESAT. Son **implantation dans la cité** permet d'accéder grâce aux différentes lignes de transports urbains, aux lieux de travail, commerces, centres sportifs et culturels.

Une **équipe de professionnels**, dynamique et motivée, assure un **accompagnement personnalisé**, fondé sur la participation, l'écoute et le dialogue, dans le souci d'offrir une prise en charge de qualité, adaptée aux besoins de chacun. L'équipe de direction et la responsable qualité, développement et accompagnement de l'usager veillent à la cohérence de l'accompagnement de chacun.

### CAPACITÉ D'ACCUEIL

Les places d'internat à l'EANM de l'APSAH sont réparties de la façon suivante :

- 34 places d'internat
- 1 place d'hébergement temporaire
- 4 places en appartements de suite, soit 6 personnes (couples), au maximum, accueillies simultanément.

Cet internat est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017. Placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, l'EANM est habilité à l'Aide Sociale.



### CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre retraité après avoir travaillé dans un ESAT, dans une entreprise adaptée ou en milieu ordinaire, avec une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).
- Etre âgé de 50 ans au minimum pour les personnes ayant cessé leur travail en ESAT pour inaptitude prononcée par la médecine du travail.
- Avoir une autonomie suffisante dans les gestes de la vie quotidienne.
- Avoir une orientation foyer de vie (en internat) ou en EANM prononcée par la CDAPH.
- Déposer un dossier d'aide sociale auprès du Conseil Départemental de son domicile de secours

Aucune limite d'âge supérieure n'est fixée. L'établissement n'étant pas médicalisé, seule la perte d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne ou le souhait de l'usager entraînent la réorientation vers un autre établissement de type EHPAD dans la plupart des cas.

Les personnes accueillies sont porteuses de déficiences mentales légères ou moyennes, de troubles psychiques, ou de déficiences sensorielles.

## MISSIONS

L'EANM de l'APSAH propose un hébergement de qualité et sécurisant ainsi qu'un accompagnement tout au long de la journée qui permettent aux résidents de conserver une certaine autonomie en :

- **Garantissant un accompagnement individualisé**, adapté aux besoins particuliers des personnes handicapées vieillissantes y compris dans les actes de la vie quotidienne.
- Permettant à la personne accueillie **d'acquérir, développer ou maintenir l'autonomie nécessaire à une intégration sociale réussie** en partageant, en journée, des activités de loisirs et de détente qui s'inscrivent dans le maintien des acquis de la vie quotidienne.
- **Veillant au bien-être et à la sécurité de chacun**, à chaque instant, et dans chaque étape de la vie.
- Favorisant **la vie sociale et la participation**.
- Assurant **la continuité de l'accompagnement**.

## FONCTIONNEMENT

L'EANM dispose de **chambres individuelles** de 20m<sup>2</sup> chacune, équipées d'une **salle de bain** et de **sanitaires privatifs** ainsi que d'un **balcon**. Les espaces privés sont aménagés par l'établissement avec du mobilier répondant aux normes de sécurité incendie. Des aménagements personnels peuvent être réalisés par la personne accueillie en accord avec la direction et l'équipe éducative.

**L'internat est ouvert tous les jours de la semaine, sur l'année entière.** Les usagers peuvent organiser leurs weekends et vacances avec le service éducatif, dans le respect du règlement d'habilitation à l'Aide Sociale dont relève chaque usager.

Le **service restauration** propose une gamme de menus équilibrés et pouvant être adaptés aux problématiques médicales de chacun. Le self et la salle de restauration répondent aux normes d'accessibilité.

## FRAIS DE SÉJOUR

Les usagers participent aux frais de séjour de leur hébergement selon le règlement d'habilitation à l'Aide Sociale du Département dont ils relèvent (domicile de secours).

## ACTIVITÉS

L'EANM de l'APSAH dispose de **divers équipements destinés à la relaxation, au bien-être, et aux loisirs culturels et sportifs des usagers** :

- salle de balnéothérapie et d'esthétique
- cuisine éducative
- salle de sport
- salle multimédia, TV, musique et informatique, jeux de société, Wii, home cinéma, vidéothèque, billard, babyfoot, ping-pong, panier de basket, terrain de pétanque

L'équipe éducative organise et propose :

- **des sorties à thème** : cinéma, bowling, laser game, centre aquatique, restaurant, ludothèque
- **des excursions à la journée et des weekends en gîtes** : à la neige, à la mer, à la campagne
- **des actions d'intégration** par le sport, la culture, les loisirs, en lien avec différents acteurs de l'économie de Limoges et ses environs

Les usagers en internat bénéficient des activités quotidiennes proposées en partenariat avec l'accueil de jour, parmi lesquelles :

- activités culturelles (sorties musée, expositions, cinéma...)
- activités en lien avec la nature
- activités sportives (relaxation, gym douce, bowling, pétanque...)
- activités artistiques
- activités ludiques (billard, baby-foot, ping-pong)
- activités culinaires
- activités « estime de soi » (balnéothérapie et esthétique)



## CONTACT

**EANM de l'APSAH**

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 37 05 05

Courriel : eanm@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directeur du Pôle Travail Adapté : *Chrystèle BARRET*

Responsable des Hébergements : *Laure BALDE*

# ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ

## ACCUEIL DE JOUR

De construction récente, l'établissement propose un **accueil** chaleureux, humain et convivial et répond à toutes les normes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité. Il offre un cadre agréable qui allie confort, détente et bien-être.

Son **implantation dans la cité** permet son accès grâce à différentes lignes de transports urbains.

Une équipe de professionnels dynamique assure un **accompagnement personnalisé**, fondé sur la participation, l'écoute et le dialogue. Cet accompagnement individualisé vise à maintenir, valoriser et développer les acquis et les compétences de chacun en favorisant les liens sociaux, les échanges et les rencontres à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement, par le biais d'activités.

L'**équipe** de l'accueil de jour est composée de personnels éducatifs en charge des activités, de personnels médicaux (médecin généraliste et médecin psychiatre), d'une infirmière et d'une psychologue. Le secrétariat assure l'inscription et le suivi du dossier administratif. L'équipe de direction et la responsable qualité, développement et accompagnement de l'usager veillent à la cohérence de l'accompagnement de chacun.

## CAPACITÉ D'ACCUEIL

La capacité en accueil de jour est de **8 places** à temps plein.

Les places sont non nominatives et sont alimentées par une **file active** de personnes ayant le profil requis.

L'accueil de jour est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Il est placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir une **orientation prononcée par la MDPH** vers un Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) ou un foyer de vie en externat.
- Avoir le **profil** des personnes pouvant être accompagnées par l'accueil de jour.
- Compléter un **dossier d'admission** après entretien avec la direction.
- Déposer un **dossier d'aide sociale** auprès du Conseil Départemental de son domicile de secours

À noter :

- Avoir une **autonomie suffisante** dans ses déplacements et dans les actes de la vie quotidienne.
- Aucune limite supérieure d'âge n'est fixée.
- L'accueil de jour ne prend pas en charge les transports pour se rendre sur le dispositif.

## PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

- Toute personne **vivant à domicile** ayant un handicap et souhaitant un accompagnement en journée.
- Être **retraité d'ESAT ou du milieu ordinaire** avec une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).
- Être à **temps partiel en ESAT** en raison du vieillissement et de la fatigabilité au travail.
- Avoir été reconnu **inapte au travail en ESAT** par la médecine du travail.
- Être usager d'ESAT, **proche de la retraite**, pour découvrir ce dispositif d'accompagnement.



## MISSIONS

Accueillir, en **journalée**, des personnes en situation de handicap, travailleurs ou non travailleurs, vivant à domicile ou en famille afin de :

- **maintenir ou créer des liens sociaux.**
- **réaliser des activités de loisirs, culturelles et sportives,** répondant aux souhaits de chacun.

L'ensemble a pour objectifs de **préserver, maintenir, développer et stimuler les capacités des personnes accueillies**, en fonction de l'autonomie de chacun.

- Favoriser l'accès aux soins et à un repas équilibré le midi.
- Sensibiliser les futurs retraités d'ESAT à leur vie après le travail en les aidant à construire un nouveau projet de vie.
- Être un soutien aux aidants familiaux en permettant aux familles de se consacrer du temps y compris le week-end.



## FONCTIONNEMENT

L'accueil de jour est ouvert 365 jours par an, 7 jours sur 7, de 9h00 à 17h00.

Il dispose d'un **service restauration** proposant une gamme de menus équilibrés. Le self et la salle de restauration répondent aux normes d'accessibilité. Le repas est servi à partir de midi. La personne accueillie participe financièrement au coût du repas à hauteur du minimum garanti.

**Les possibilités d'accueil :** les personnes accueillies ont la possibilité de venir en journée complète ou en demi-journée avec ou sans repas, une à plusieurs journées par semaine selon leurs souhaits, leurs besoins et en adéquation avec les possibilités d'accueil. Un planning d'accueil est élaboré avec la personne et/ou son représentant légal et l'équipe.

**Les stages de découverte de l'accueil de jour :** en amont de l'orientation, des stages de découverte peuvent être mis en place pour les personnes qui souhaitent découvrir ce type d'accompagnement et pour que l'équipe puisse évaluer leur projet et leur autonomie.

**Les accompagnements complémentaires possibles à l'accueil de jour :** un suivi par le SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale) de l'APSAH peut être mis en place parallèlement à l'accueil de jour, au domicile de la personne, si nécessaire.

Un hébergement temporaire au sein de l'EANM, sous réserve de place disponible, peut être réalisé, notamment pour découvrir le dispositif d'hébergement complet dans le cadre d'un nouveau projet de vie ou dans le cadre de temps de répit des aidants familiaux.

## ACTIVITÉS

L'accueil de jour dispose des équipements de l'EANM destinés à la relaxation, au bien-être, et aux loisirs culturels et sportifs des usagers :

- salle de balnéothérapie et d'esthétique
- cuisine éducative
- salle de sport
- salle multimédia, TV, musique et informatique, jeux de société, Wii, home cinéma, vidéothèque, billard, babyfoot, ping-pong, panier de basket, terrain de pétanque

L'équipe éducative organise et propose :

- **des sorties à thème :** cinéma, bowling, laser game, centre aquatique, restaurant, ludothèque
- **des excursions à la journée** et des **weekends en gîtes :** à la neige, à la mer, à la campagne
- **des actions d'intégration** par le sport, la culture, les loisirs, en lien avec différents acteurs de l'économie de Limoges et ses environs



## CONTACT

**EANM de l'APSAH**

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 37 05 05

Courriel : eanm@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directeur du Pôle Travail Adapté : *Chrystèle BARRET*

Responsable des Hébergements : *Laure BALDE*

# ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

L'EANM de l'APSAH permet l'accueil de personnes en situation de handicap dans le cadre d'un **hébergement temporaire**. Cette place a pour vocation d'offrir un **accueil souple et adapté aux besoins** des personnes accompagnées. Il constitue une **réponse modulable** permettant d'assurer une **continuité de l'accompagnement** tout en s'adaptant à des **situations variées, individuelles, familiales, sociales**. L'accueil repose sur la coopération des partenaires accompagnant la personne accueillie.

## CAPACITÉ D'ACCUEIL

Les places d'internat à l'EANM de l'APSAH sont réparties de la façon suivante :

- 34 places d'internat
- 1 place d'hébergement temporaire
- 4 places en appartements de suite, soit 6 personnes (couples), au maximum, accueillies simultanément.

Cet internat est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017. Placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, l'EANM est habilité à l'Aide Sociale.



## CONDITIONS D'ADMISSION

- L'hébergement temporaire s'adresse à des personnes vivant **seules, en famille ou hébergées au sein d'autres structures** quel que soit leur handicap.
- L'admission en hébergement temporaire est prononcée par le responsable de l'établissement, après **décision de la CDAPH** et suit la même procédure que l'admission en hébergement permanent.
- La durée de l'hébergement temporaire est limitée à **90 jours par an**, se déroulant de manière continue ou non. Dans le cadre de la mise en place d'un projet de vie, cette durée peut rallonger sur dérogation du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

## MISSIONS

L'EANM de l'APSAH propose un hébergement temporaire qui permet de :

- **Proposer un accueil sécurisant et personnalisé**, favorisant le bien-être, le confort et la qualité de vie de la personne.
- **Offrir un relais ponctuel** lors de situations nécessitant une solution d'hébergement à court terme : absence ou indisponibilité de l'aidant, besoin de répit, période de transition ou urgence.
- **Soutenir le maintien des acquis et des compétences**, en veillant à préserver l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.
- **Accompagner la personne dans ses projets individuels**, en favorisant l'expression de ses choix, la participation aux activités et l'inclusion dans la vie sociale de l'établissement.
- **Préparer ou faciliter une transition**, qu'il s'agisse d'un retour à domicile, d'une future orientation vers un autre établissement ou d'un changement de situation.
- **Apporter du répit aux aidants**, en leur offrant un temps de pause tout en garantissant la sécurité et l'accompagnement adapté de leur proche.



## ACTIVITÉS

L'hébergement temporaire dispose des équipements de l'EANM destinés à la relaxation, au bien-être, et aux loisirs culturels et sportifs des usagers :

- salle de balnéothérapie et d'esthétique
- cuisine éducative
- salle de sport
- salle multimédia, TV, musique et informatique, jeux de société, Wii, home cinéma, vidéothèque, billard, babyfoot, ping-pong, panier de basket, terrain de pétanque

L'équipe éducative organise et propose :

- **des sorties à thème** : cinéma, bowling, laser game, centre aquatique, restaurant, ludothèque
- **des excursions à la journée** et des **weekends en gîtes** : à la neige, à la mer, à la campagne
- **des actions d'intégration** par le sport, la culture, les loisirs, en lien avec différents acteurs de l'économie de Limoges et ses environs

## FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de son agrément, l'établissement possède **une chambre dédiée à l'accueil de personnes dans le cadre d'un hébergement temporaire**. Celle-ci est équipée d'une salle de bain et de sanitaires privatifs ainsi que d'un balcon. Les espaces privés sont aménagés par l'établissement avec du mobilier répondant aux normes de sécurité incendie.

Le **service restauration** propose une gamme de menus équilibrés et pouvant être adaptés aux problématiques médicales de chacun. Le self et la salle de restauration répondent aux normes d'accessibilité.



## FRAIS DE SÉJOUR

Les usagers participent aux frais de séjour de leur hébergement selon le règlement d'habilitation à l'Aide Sociale du Département dont ils relèvent (domicile de secours).

## CONTACT

**EANM de l'APSAH**

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 37 05 05

Courriel : eanm@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directeur du Pôle Travail Adapté : *Chrystèle BARRET*

Responsable des Hébergements : *Laure BALDE*

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE

Les usagers accompagnés par le SAVS de l'APSAH sont des **adultes en situation de handicap**, pouvant présenter une déficience intellectuelle, un handicap psychique ou encore une cérébro-lésion et vivant à leur propre domicile ou au domicile familial. Le suivi proposé est avant tout un **accompagnement sur mesure**, réalisé à la demande dont le but est **de favoriser, de développer ou de maintenir leur autonomie** dans les actes de la vie quotidienne. La priorité est d'être présents quand le besoin s'en fait sentir, en respectant la sphère privée de chacun.

Les accompagnements réalisés sont déterminés dans le cadre de l'élaboration du **Projet d'Accompagnement Personnalisé** avec la personne. Une **équipe de professionnels**, dynamique et motivée, assure un **accompagnement personnalisé**, fondé sur la participation, l'écoute et le dialogue, dans le souci d'offrir une prise en charge de qualité, adaptée aux besoins de chacun. L'équipe de direction et la responsable qualité, développement et accompagnement de l'utilisateur veillent à la cohérence de l'accompagnement de chacun.

### CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le SAVS, créé le 1<sup>er</sup> juillet 2006, a une capacité d'accompagnement de **24 usagers dans le cadre d'une file active**, arrêtée à 36 personnes au maximum.

Son fonctionnement est placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.



### CONDITIONS D'ADMISSION

- Bénéficiaire d'une notification de **décision d'orientation vers un SAVS** de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).
- Conditions d'âge : à partir de 18 ans.

### PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Être **travailleur d'ESAT, d'entreprise adaptée ou en milieu ordinaire** avec une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).
- Être **retraité d'ESAT**.
- Être en situation de handicap **sans activité professionnelle**.
- Être **étudiant** avec une RQTH.





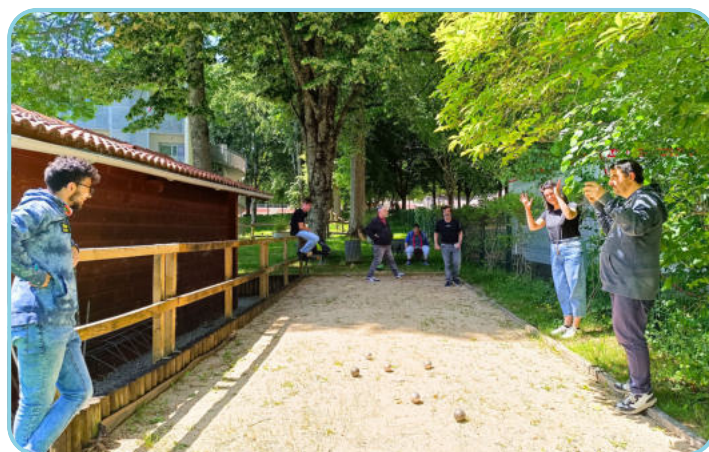
## MISSIONS

- **Accompagner** les personnes en situation de handicap vivant à domicile dans leur vie quotidienne.
- **Être à l'écoute et aider** à la mise en œuvre de leur projet de vie, social comme professionnel.
- **Favoriser et développer** toute démarche d'autonomie et d'insertion sociale.
- **Proposer des actions éducatives** dans les domaines : économique, social et familial.
- **Permettre aux personnes d'accéder à leurs droits**, prévenir ou gérer les difficultés de la vie quotidienne.
- **Apporter les informations et les conseils nécessaires** en matière de budget, de consommation, d'alimentation, de santé et de logement.
- **Soutenir l'usager** dans ses relations avec son environnement familial et lui proposer un accompagnement à la parentalité.
- **Apporter le soutien psychologique** nécessaire : écouter, dialoguer.



## MOYENS

- L'implantation administrative est située dans les locaux de l'EANM, 8 rue de la Rochefoucauld à Limoges.
- **Trois personnels éducatifs** (2 ETP), disponibles du lundi au samedi, assurent un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins de chaque personne.
- Les **rencontres** avec l'équipe du SAVS se font dans les **locaux de l'EANM** ou à **domicile**, pour un accompagnement quelles que soient les démarches (courses, banque, administrations...).
- L'accompagnement se fait à **la demande et en fonction du rythme de chacun**, de manière régulière ou ponctuelle.



## CONTACT

### SAVS de l'APSAH

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 37 05 05

Courriel : [savs@apsah.asso.fr](mailto:savs@apsah.asso.fr)

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directeur du Pôle Travail Adapté : *Chrystèle BARRET*

Responsable des Hébergements : *Laure BALDE*